



Compte rendu du Conseil Municipal du 05 juin 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 05 juin 2020 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de :

- Michèle ROTARU, procuration donnée à Pascale MORIN
- Arnaud BOUGOT, procuration donnée à Denez DUIGOU
- Jean Paul GUYOMAR à Joël LE THOER
- Hervé PRIMA à Jacques JULOUX
- Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU
- Gilles MADEC, procuration donnée à Catherine BARDOU
- Françoise Marie STRITT, procuration donnée à Jean René HERVE
- Stéphane FARGAL, absent, non excusé.

Secrétaire de séance : Anne MARECHAL

Date d'affichage des délibérations : 9 juin 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU : annexe 1

Vote : à l'unanimité

Le maire souhaite porter à connaissance la situation vécue durant l'Etat d'urgence et l'ensemble des mesures qui ont été prises pour les habitants et les personnes les plus fragiles, ainsi que les entreprises.

II- FINANCES

A- Approbation des comptes de gestion 2019 ■ Budget principal ■ Budget du Port de Doëlan ■ Budget du Port de Pouldu Laita ■ Budget du Port de Pouldu Plaisance ■ Budget réseau de chaleur ■ budget lotissement Dumnore East

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur pour les budgets suivants :

- Pour le budget principal
- Pour le budget du port de Doëlan
- Pour le budget du port de Pouldu-Laïta
- Pour le budget du Port de Pouldu-Plaisance
- Pour le budget Réseau de chaleur
- Pour le budget Dunmore East

Vote : **unanimité**

B- *Approbation des comptes administratifs 2019* ■ Budget principal ■ Budget du Port de Doëlan ■ Budget du Port de Pouldu Laïta ■ Budget du Port de Pouldu Plaisance ■ Budget réseau de chaleur ■ budget lotissement Dunmore East ■

Vu L'article 4 de l'ordonnance du 1er avril permettant au Maire de ne pas saisir les commissions municipales (prévues à l'article L.2122-22 du CGCT) des affaires qui leur sont habituellement soumises,

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2019 pour les budgets suivants :

- Pour le budget principal
- Pour le budget du port de Doëlan
- Pour le budget du port de Pouldu Laïta
- Pour le budget du Port de Pouldu Plaisance
- Pour le budget du réseau de chaleur
- Pour le budget Dunmore East

Jérôme LE BIGAUT présente le diaporama.

VOTES

- Pour le budget principal
Abstention Marc CORNIL Catherine BARDOU Jean René HERVE, Marc CORNIL, Gilles MADEC

Pour : 21

- Pour le budget du port de Doëlan

Abstention : Gérard COTTREL

Pour : 26

- Pour le budget du port de Pouldu Laïta

Abstention : Gérard COTTREL

Pour : 26

- Pour le budget du Port de Pouldu Plaisance

Abstention : Gérard COTTREL

Pour : 26

- Pour le budget du réseau de chaleur
Unanimité

- Pour le budget Dunmore East
Unanimité

Cf annexes 2 : tableaux de synthèse CA 2019 et états de dette, y compris tableau de synthèse des emprunts garantis

C- Affectation des résultats 2019 ■ Budget principal ■ Budget du Port de Doëlan ■ Budget du Port de Pouldu Laita ■ Budget du Port de Pouldu Plaisance ■ Budget réseau de chaleur ■ budget lotissement Dunmore East

Vu L'article 4 de l'ordonnance du 1er avril permettant au Maire de ne pas saisir les commissions municipales (prévues à l'article L.2122-22 du CGCT) des affaires qui leur sont habituellement soumises,

Il est demandé au Conseil municipal d'affecter les résultats 2019 pour les budgets suivants :

- Pour le budget principal
- Pour le budget du port de Doëlan
- Pour le budget du port de Pouldu Laita
- Pour le budget du Port de Pouldu Plaisance
- Pour le budget du réseau de chaleur
- Pour le budget Dunmore East

Conformément à l'**annexe 3**.

BUDGET GENERAL :

Abstention Marc CORNIL Catherine BARDOU Jean René HERVE, Marc CORNIL, Gilles MADEC
Pour : 21

BUDGET PORT DE Doëlan :

Unanimité

BUDGET PORT DE POULDU LAITA

Unanimité

BUDGET PORT DE POULDU PLAISANCE

Unanimité

BUDGET RESEAU DE CHALEUR

Unanimité

BUDGET DUNMORE EAST

Unanimité

D- Décisions modificatives ■ Budget principal ■ Budget du Port de Pouldu Plaisance ■ Budget réseau de chaleur

Le maire présente les décisions modificatives.

Budget principal					
DECISION MODIFICATIVE 2020-01					
Chapitre	Article Commune	Libellés Commune	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
023	023	virement à la section d'investissement (prev n+1)	1 200 000.00 €	249 287.65 €	1 449 287.65 €
TOTAL DEPENSES			1 200 000.00 €	249 287.65 €	1 449 287.65 €
RECETTES					
002	002	excédent de fonctionnement	745 628.03 €	249 287.65 €	994 915.68 €
TOTAL RECETTES			745 628.03 €	249 287.65 €	994 915.68 €
TOTAL				0.00 €	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
21	21111	terrains nus	333 883.00 €	249 287.65 €	583 170.65 €
TOTAL DEPENSES			333 883.00 €	249 287.65 €	583 170.65 €
RECETTES					
021	021	virement de la section de fonctionnement (prev n+1)	1 200 000.00 €	249 287.65 €	1 449 287.65 €
TOTAL RECETTES			0.00 €	249 287.65 €	1 449 287.65 €
TOTAL				0.00 €	
Budget principal					
DECISION MODIFICATIVE 2020-02					
Chapitre	Article Commune	Libellés Commune	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
023	023	virement à la section d'investissement (prev n+1)	1 449 287.65 €	-600 000.00 €	849 287.65 €
TOTAL DEPENSES			1 449 287.65 €	-600 000.00 €	849 287.65 €
RECETTES					
002	002	excédent de fonctionnement	994 915.68 €	-600 000.00 €	394 915.68 €
TOTAL RECETTES			0.00 €	-600 000.00 €	394 915.68 €
TOTAL				0.00 €	
INVESTISSEMENT					
RECETTES					
1068	1068	autofinancement n-1	0.00 €	600 000.00 €	600 000.00 €
021	021	virement de la section de fonctionnement (prev n+1)	1 449 287.65 €	-600 000.00 €	849 287.65 €
TOTAL RECETTES			0.00 €	0.00 €	
TOTAL				0.00 €	

Abstention Marc CORNIL Catherine BARDOU Jean René HERVE, Marc CORNIL, Gilles MADEC
 Pour : 21

port de Pouldu Plaisance
DECISION MODIFICATIVE 2020-01

Chapitre	Article Port Pouldu Laïta	Libellés Commune	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 500.00 €	-2 500.00 €	0.00 €
RECETTES					
002	6611	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 540.44 €	-2 500.00 €	5 040.44 €
TOTAL DEPENSES			0.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT					
RECETTES					
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FTMT	2 500.00 €	-2 500.00 €	0.00 €
1068	1068	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
TOTAL RECETTES			0.00 €	0.00 €	0.00 €

Unanimité

budget réseau de chaleur
DECISION MODIFICATIVE 2020-01

Chapitre	Article Commu	Libellés Commune	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
 FONCTIONNEMENT					
 DEPENSES					
023	023	virement à la section d'investissement	15 800.00 €	7 085.00 €	22 885.00 €
TOTAL DEPENSES			15 800.00 €	7 085.00 €	740.00 €
 RECETTES					
002	002	excédent de fonctionnement reporté	14 501.56 €	7 085.00 €	21 586.56 €
TOTAL RECETTES			0.00 €	7 805.00 €	740.00 €
 INVESTISSEMENT					
 DEPENSES					
16	1687	autres dettes	104 000.00 €	7 085.00 €	111 085.00 €
TOTAL DEPENSES			104 000.00 €	7 085.00 €	740.00 €
 RECETTES					
021	021	virement de la section de fonctionnement	15 800.00 €	7 085.00 €	22 885.00 €
TOTAL RECETTES			15 800.00 €	7 085.00 €	22 885.00 €

DECISION MODIFICATIVE 2020-02

Chapitre	Article Commu	Libellés Commune	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
 FONCTIONNEMENT					
 DEPENSES					
023	023	virement à la section d'investissement	22 885.00 €	-7 085.00 €	15 800.00 €
TOTAL DEPENSES			22 885.00 €	-7 085.00 €	15 800.00 €
 RECETTES					
002	002	excédent de fonctionnement reporté	21 586.56 €	-7 085.00 €	14 501.56 €
TOTAL RECETTES			0.00 €	7 085.00 €	14 506.56 €
 INVESTISSEMENT					
 RECETTES					
1068	1068	affectation du résultat n-1	0.00 €	7 085.00 €	7 085.00 €
021	021	virement de la section de fonctionnement	22 885.00 €	-7 085.00 €	15 800.00 €
TOTAL RECETTES			22 885.00 €	7 085.00 €	22 885.00 €

Unanimité

E- Vote des subventions 2020

Le maire indique qu'il ne souhaite pas engager la future équipe municipale sur de nouveaux besoins et propose de voter les subventions à l'identique de 2019, excepté pour le club de volley qui monte en N2 et Klo art Plastique, qui fait sa 1ère demande.

Pour les autres associations, les régularisations se feront l'année prochaine en plus ou en moins en fonction des besoins. La future équipe pourra également voter des modifications au mois de septembre.

Catherine BARDOU demande ce qu'il en est lorsque des associations disparaissent.

Jacques JULOUX : Si l'association disparaît, il y a un reversement à la collectivité. De même si l'événement prévu n'a pas lieu, la subvention est reversée.

Il est proposé 6000€ pour le club de volley et 500€ pour Klo art plastique.

Les nuits étoilées sont annulées et en accord avec les élus de Guidel, il n'y a pas de subvention de votée pour 2019.

VOTE

Subventions : 139 573€ : **unanimité**

Ecole NDG

Abstentions : David ROSSIGNOL, Denez DUIGOU, Gilles GARCON, Yannick PERON, Mithé GOYON

Pour : 21

CCAS : **unanimité**

OFIS langue bretonne : **unanimité**

F- *Remise gracieuse exceptionnelle pour 2020 des redevances d'occupation temporaires du domaine public et du domaine public maritime pour les restaurateurs et les cafetiers*

Les établissements commerciaux, bénéficiaires de droits d'occupation du domaine public, sont fortement impactés depuis le début de la crise sanitaire et tout particulièrement les cafés et les restaurants.

La ville de Clohars Carnoët passe chaque année des conventions d'occupation du domaine public ou du public maritime avec les cafetiers et restaurants pour l'installation des terrasses.

L'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques stipule que « *toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance* ».

Toutefois, au vu de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et des différents dispositifs de soutien à l'économie mis en place au niveau national, comme au niveau local,

Il est proposé au conseil municipal d'accorder exceptionnellement pour l'année 2020, une remise gracieuse totale des redevances d'occupation du domaine public et du domaine public maritime pour l'occupation des terrasses uniquement.

Jacques JULOUX présente le dossier.

Unanimité

III- PERSONNEL COMMUNAL :

A- *Participation de la collectivité à la prévoyance des agents*

Par délibération du conseil municipal, en date du 18 décembre 2012, il a été décidé une participation de la collectivité aux agents de 15€ par mois, lorsque ces derniers souscrivent un contrat de prévoyance collectif. A ce jour, 56 agents sont concernés.

Depuis 2012, les conditions contractuelles ont changé et la cotisation des agents pour les mêmes garanties n'a cessé d'augmenter.

Aussi, après avis favorable du comité technique en date du 06 mars 2020, il est proposé au conseil municipal d'augmenter la participation mensuelle, par agent, de 5€, passant ainsi le montant de la participation employeur de 15€ à 20€ par mois, par agent.

Jacques JULOUX présente le dossier.

Unanimité

B COVID - Création d'une prime exceptionnelle au bénéfice des agents ayant assuré la garde dérogatoire au profit des enfants du personnel soignant

Vu l'avis favorable du comité technique du 24 avril 2020,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant la grande disponibilité des agents ayant réalisé le service de garde dérogatoire des enfants du personnel hospitalier et assimilés pendant la période du 19 mars au 10 mai, sur les amplitudes du service très larges, qui a pu fonctionner également le week end, ainsi que l'exposition des agents au risque sanitaire,

Considérant que ces derniers sont éligibles à la prime exceptionnelle visée par le décret du 14 mai 2020, d'un montant maximum de 1000€,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant maximum de 500€, exclusivement réservée aux agents ayant réalisé le service de garde dérogatoire des enfants du personnel hospitalier et assimilés.

Le montant de la prime sera proratisé en fonction du nombre de jours de présence sur le service. L'attribution de la prime exceptionnelle fera l'objet d'un arrêté individuel.

Jacques JULOUX présente le dossier.

Unanimité

C COVID - versement d'une indemnité forfaitaire repas au bénéfice des agents ayant assuré la garde dérogatoire au profit des enfants du personnel soignant

Les agents qui ont participé à l'accueil des enfants du personnel hospitalier et assimilés, ont dû également assurer l'encadrement de ces derniers pendant les temps de repas, sans pause méridienne.

Après favorable du comité technique du 24 avril 2020,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le défraiement des agents ayant participé au service de garde dérogatoire lorsque ces derniers ont réalisé des journées continues les contraignant à déjeuner sur site avec les enfants à hauteur de 10€/repas.

Jacques JULOUX présente le dossier.

Unanimité

0 Recensement prime de fin de mission au profit des agents recenseurs

Les conditions de rémunération des agents recenseurs ont changé entre 2015 et 2020. Jusqu'en 2015, le recensement des résidences secondaires faisait l'objet d'une rémunération, au même titre que les résidences principales.

Or il se trouve qu'en 2020, les résidences secondaires ne sont plus recensées de la même façon. Cette information ne nous avait pas été communiquée par l'INSEE. Or, cela représente un manque à gagner conséquent pour les agents recenseurs qui ont quasiment vu leur indemnité réduite de moitié par rapport à 2015, pour le même travail.

Ce constat a été fait a posteriori, une fois le recensement terminé.

Aussi est-il proposé au conseil municipal de rémunérer les résidences secondaires au même tarif que les feuilles de logement par internet soit 2€/logement.

Yannick PERON présente le dossier.

Catherine BARDOU demande comment les agents font pour recenser les résidents secondaires absents ?

Yannick PERON cela fait partie de leurs missions : l'INSEE fournit les informations.

Unanimité

IV- VIE COURANTE :

A Conventions d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du conservatoire du littoral

Le site abbatial et les parcelles qui l'entourent appartiennent au conservatoire du littoral qui en a délégué la gestion à la commune.

Des conventions tripartites sont passées avec des agriculteurs pour l'entretien des parcelles ou la valorisation des pommes du verger.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les 2 conventions jointes **en annexes 5 et 5bis**.

Jacques JULOUX présente le dossier.

Jean René HERVE : les conventions sont pour 3 ans. Pourquoi les signent on maintenant ?

Jacques JULOUX le conservatoire ne nous avait pas transmis les conventions. Elles s'éteignent en 2021. Elles seront ensuite reproposées à d'autres agriculteurs locaux.

Unanimité

B- Décision du maire : urbanisme : ZAC des hauts du Sénéchal : convention de participation

En vertu de la délibération N° 2014-52 du 23 avril 2014 relative aux délégations du conseil municipal au maire, le

conseil municipal est informé de la décision n°2020-04 jointe en **annexe 6**.

C- Décisions du maire : Marché de travaux : Avenants Espace solidaire et Piste cyclable

En vertu de la délibération N° 2014-52 du 23 avril 2014 relative aux délégations du conseil municipal au maire, le conseil municipal est informé des décisions n°2020-05 et n°2020-06 jointes en **annexes 7 et 7 bis**.

D- Décision du maire : Convention avec le SDEF relative aux travaux d'éclairage public place de l'Océan

En vertu de la délibération N° 2014-52 du 23 avril 2014 relative aux délégations du conseil municipal au maire, le conseil municipal est informé de la décision n°2020-03 jointe en **annexe 8**.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe de 2 projets en cours :

- 1- Le projet de Doëlan : le porteur de projet a été rencontré il y a peu. Le programme se précise : il comportera 30 chambres, 5 suites, 2 commerces de 60 et 120m², une partie lounge, 4 appartements, 6 pentys, 1 gîte d'étape pour 15 personnes, un restaurant et un bar avec 2 types de prestations : bistro et gastronomique, 3 salles de séminaire, un espace bien être et 80 places de parking.

Le conseil municipal sera bientôt amené à se prononcer sur la promesse de vente. Le PC est prévu pour le 1^{er} semestre 2021 et l'ouverture à l'été 2023.

- 2- S'agissant de la maison Le Gloanec, un projet a été amorcé avec l'OPAC pour des logements sociaux à l'étage et en RDC, un restaurant avec une maîtrise d'ouvrage commune collectivité et OPAC.
- 3- Jérôme LE BIGAUT indique qu'il était prévu qu'il n'y ait pas de « faite du sport » ni de Pass nature mais la situation ne cesse d'évoluer. Ce sera peut-être faisable pour cet été. Nous attendons encore une quinzaine de jours pour informer sur les Pass nature et les nouveautés.

Le maire alerte sur le fait que le COVID affectera certainement lourdement les recettes 2020 des services. Il remercie les élus de leur investissement et de leur venue dans ce cadre particulier ainsi que le public qui s'est rendu au conseil municipal.

Fin de la séance à 20h15